

# Enquête nationale de victimation en milieu scolaire



Joël  
LAMOISE



Catherine  
PETITOT

*L'enquête, proposée par la DEPP (Direction de l'Évaluation de la Prospective et de la Performance) associe l'Éducation nationale et l'Observatoire national de la délinquance. Elle a pour ambition de développer et de préciser nos connaissances sur l'étendue, la nature et le contexte des violences subies en milieu scolaire. Elle devrait permettre une approche plus rationnelle des phénomènes de violence souvent assujettie à l'émotionnel et aux faits divers. Au titre du SNPDEN nous étions associés au groupe de travail ; nous avons rappelé nos exigences en termes de régulation et de sécurisation des procédures afin que l'épisode désastreux de la publication par l'hebdomadaire *Le Point* des résultats de l'enquête SIGNA ne se reproduise pas. Nous avons également formulé un certain nombre de réserves sur les contenus de l'enquête, en particulier sur des questions qui de notre point de vue ne portaient pas directement sur « la victimation ». Même si toutes nos propositions n'ont pas été retenues nous avons eu la garantie, comme nous le demandions dans la Charte de pilotage qu'il s'agissait bien d'une enquête par sondage et qu'aucun résultat ne pourra en être extrait au niveau local, à l'échelle des académies et a fortiori des établissements. L'enquête se fera sur un échantillon de 300 établissements tirés au sort, un pré-test sera effectué dans l'académie de Lille sur un échantillon de 12 établissements.*

*Éric Debarbieux, directeur de l'Observatoire national de la délinquance, a bien voulu répondre à nos questions pour Direction.*

- **Avec la DEPP, nous nous orientons vers la mise en place d'une enquête de victimation en milieu scolaire. Pouvez-vous nous dire de quoi il s'agit exactement ?**

**Éric Debarbieux :** Il faut croiser les sources de données pour mieux connaître la réalité de la violence à l'école : les données administratives et les enquêtes auprès des éventuelles victimes. L'approche par l'enquête de victimation permet que transgressions et infractions soient appréhendées du point de vue de la victime, considérée comme un informateur privilégié. La loi du plus fort qu'est la violence

se double souvent de la loi du silence : ce type d'enquête offre aux victimes une chance de pouvoir témoigner. Le principe en est très simple : il s'agit de demander à un échantillon de population donnée ce qu'elle a subi comme acte de violence et de délinquance (les « victimations »). Ces enquêtes montrent le décalage entre la connaissance institutionnelle du phénomène et la réalité des agressions subies. Ainsi, les premières enquêtes de ce type montraient que la victimation était plus de cinq fois supérieure aux chiffres policiers. Un des grands intérêts des enquêtes de victimation est aussi qu'elles permettent de savoir comment on est vic-

time, ce qui est une base pour savoir ce qu'il faut éviter et prévenir : dans quelles circonstances est-on le plus exposé ? Quelles sont les victimations répétées ou associées ? En ce qui concerne le milieu scolaire, ce type de méthodologie est devenu plus fréquent en France, en Europe et dans le monde, mais ces enquêtes pionnières n'ont pas toujours pu être régulières, par manque de moyens et de suivi politique. Nous espérons désormais que la France se dote d'un tel outil qui permettra d'éviter à la fois le piège de l'exagération du phénomène à partir de faits-divers certes terribles mais isolés et le piège de la négation d'une réa-

lité vécue par un nombre d'élèves et de personnels que l'enquête déterminera plus précisément.

La volonté de mieux connaître la réalité victimaire à l'école est commune à l'Éducation nationale et à l'Observatoire national de la délinquance dont le conseil d'orientation a émis une forte recommandation pour la mise en place de cette enquête et qui m'a confié la mission d'en explorer la faisabilité avec l'Éducation nationale. Le but est que cette enquête devienne régulière. Ce ne sera pas possible sans une vraie compréhension de ses objectifs, sans une implication des personnels, et particulièrement des chefs d'établissements.

- **Quelles sont les modalités de recueil des données ?**

**ED :** Le projet élaboré par le comité de pilotage chargé de ce dossier consiste en une enquête dans les collèges publics. Un échantillon de 300 collègues sera tiré au sort et, dans chacun de ceux-ci, 60 élèves seront désignés aléatoirement pour répondre au questionnaire « élève », qui se présentera sous la forme d'un questionnaire papier. Pour ce qui concerne les modalités d'interrogation des personnels, le principe retenu est que tous les membres du personnel des établissements tirés au sort seront invités à répondre au questionnaire « personnel », accessible sur un site Internet sécurisé. Nous avons élaboré, avec l'aide de l'Observatoire international de la violence à l'école, deux questionnaires : l'un pour les élèves et

l'autre pour les personnels, tous les types de personnel. Nous avons fait le choix d'un questionnaire très adapté à l'âge des élèves, plutôt court, avec un niveau de langage qui a bien sur été testé.



Éric Debarbieux, membre du Conseil d'orientation de l'Observatoire national de la délinquance, et directeur de l'Observatoire international de la violence à l'école.

- **En quoi ce type d'enquête sur la victimation diffère-t-il du dispositif SIVIS déjà en place ? Sont-ils complémentaires ?**

**ED :** Croiser les sources et multiplier les regards constituent une base méthodologique constante pour toute enquête à prétention scientifique et objective. On sait depuis longtemps

qu'aucun indicateur ne peut se suffire à lui seul et que seule leur multiplicité peut permettre d'approcher l'objet de l'enquête. Il en est ainsi pour la violence à l'école. SIVIS, comme ce fut le cas pour SIGNA, donne des indications extraordinairement précieuses pour mesurer les faits les plus graves, la connaissance que les adultes et l'institution en général peuvent avoir du problème. Mais, par principe, la plupart des faits entre élèves se passent hors du regard des adultes et les élèves ne témoignent pas spontanément d'abord par peur, mais aussi par honte et c'est le cas pour les victimes d'autres formes de violence (par exemple les violences intrafamiliales). La complémentarité est donc sciemment recherchée entre ces deux types de relevé des données.

- **Quel intérêt y a-t-il à rassembler ces données dans la mesure où elles sont déclaratives ? Ne sommes-nous pas davantage sur du ressenti que sur du factuel ?**

**ED :** Il n'y a pas que du ressenti ! Lorsque nous demandons à un enfant s'il a lui-même été victime de racket ou s'il a été frappé par un de ses collègues, c'est de l'ordre du fait. Lorsque nous demandons à un adulte s'il a été victime de coups, de bousculade ou de vols d'effets personnels c'est encore de faits qu'il s'agit. Mais bien sûr il y a une partie subjective dans la définition de la violence et dans son interprétation, ce pourquoi toutes les enquêtes de ce type testent en même temps le sentiment d'insécurité par exemple. L'important est sans doute aussi que les victimes elles-mêmes, ou celles qui se considèrent comme telles, puissent témoigner sur ce qu'elles ont subi et participent ainsi à la définition de la violence sans pour autant les soupçonner a priori de déclarations mensongères. Bien sûr il conviendra de rester très prudent dans les interprétations.

- **Ce type d'enquête se fait régulièrement dans d'autres pays, cela contribue-t-il à une meilleure approche des phénomènes de violence en milieu scolaire et à des réponses mieux adaptées ?**

**ED :** Peu de pays ont mis en place ces enquêtes de manière régulière, même si la sensibilité augmente à cet égard et que de plus en plus de projets voient le jour. Notre observatoire international pousse à ce développement



depuis très longtemps : comment sans diagnostic précis du problème peut-on réagir sainement, en évitant le sensationnalisme ou en tombant dans le déni du pas de vague ? Je vais vous donner un exemple qui surprendra, tant il va contre nos représentations. Aux États-Unis nous pensons tous que la violence scolaire est en augmentation constante – l'affaire de Columbine ou celle de Virginia Tech l'attesterait -. Nous pensons alors que les (mauvaises) solutions américaines sont du type « bunker » avec détecteurs de métaux, sécurisation totale etc. Or les enquêtes de victimation régulières depuis plus de 35 ans maintenant montrent une stabilité de la violence en milieu scolaire (je ne parle pas ici de ce qui se passe à l'extérieur) et une diminution du nombre de victimes de violence létale dans les écoles américaines depuis 1993. De fait moins de 5 % des établissements sont équipés de détecteurs de métaux dont plusieurs études, y compris du FBI ont montré qu'ils augmentaient le ressentiment des élèves, surtout issus de minorités et étaient donc contre productifs. Il est évident que ce type d'enquêtes peut également fournir des indications sur l'efficacité des politiques publiques. Est-ce pour cela qu'elles n'ont pas toujours soulevé l'enthousiasme des éventuels bailleurs de fond ? Il faut un vrai courage politique pour appuyer ce

type de démarche. Il convient d'éviter cependant toute approche partisane du problème, qui bloque tout progrès. Pire la récupération – sinon la manipulation – des faits-divers augmente le sentiment d'insécurité et ne permet plus qu'une approche émotionnelle et simpliste. Ce type d'enquête aide à mettre de la raison dans le débat. Et n'avons-nous pas comme idéal dans notre école publique celui des Lumières ? Je citerai ici volontiers cette phrase de Hume : « *L'homme sage règle son comportement sur les preuves devant lui* ».

- **Quelles sont les garanties que nous avons pour que cette enquête ne soit pas utilisée à des fins de contrôle, voire même être récupérée par les médias comme l'enquête SIGNA l'a été par la presse ?**

**ED :** Il n'y a pas de vraie recherche – ni de bon questionnaire – sans hypothèses. Bien sur beaucoup d'enquêtes considèrent également important de mesurer en même temps que la victimation le climat scolaire, tant celui-ci fait partie du sentiment d'insécurité et est corrélé avec le risque de victimation. Bien sur nous savons l'importance de la relation pédagogique et éducative dans les établissements. Heureusement d'ailleurs car c'est le cœur de nos métiers. Mais il s'agira de mesurer le poids respectif – les corrélations si vous préférez – des variables

sociales ou scolaires. C'est aussi de cette manière que nous pourrons mieux proposer quelques pistes concrètes d'action, par exemple en termes de formation des différents personnels. Un des grands intérêts des enquêtes de victimation est qu'elles permettent aussi de savoir comment on est victime, ce qui est une base pour savoir ce qu'il faut éviter et prévenir : dans quelles circonstances est-on le, plus victime, quelles sont les victimations répétées ou associées ?

- **Quelles sont les garanties que nous avons pour que cette enquête ne soit pas utilisée à des fins de contrôle, voire même être récupérée par les médias comme l'enquête SIGNA l'a été par la presse ?**

**ED :** Nous avons été hypersensibles à cela. Le principe qui nous meut depuis le début est : protection maximale des répondants et des établissements. Aussi avons nous pris des précautions légales qui rendront impossibles ce type de récupération dont l'affaire « *Signa - Le Point* » a été le symbole le plus visible. D'abord par construction, l'enquête n'aura qu'une représentativité au niveau national. Cela signifie qu'**aucun résultat ne pourra en être extrait à un niveau local, à l'échelle des académies et a fortiori des établissements.** Les



seules analyses pertinentes porteraient sur les types d'établissements, définis selon leur taille ou leurs zones d'implantation (rural/urbain par exemple). L'enquête a reçu un avis d'opportunité favorable du conseil national de l'information statistique (CNIS n° 142/D130 du 21 mai 2008) et sera, pour son déploiement national, couverte par le secret statistique (label CNIS), qui assurera l'anonymat des établissements et des personnes. Elle est inscrite au programme d'enquêtes 2009 de la DEPP du ministère de l'éducation nationale. Le tirage au sort des établissements se fera au niveau national, il n'y aura aucune communication des résultats de chaque établissement. Cela n'aurait d'ailleurs aucun sens : les

60 élèves tirés au sort n'assureraient pas une représentativité suffisante de l'établissement lui-même. Encore une fois c'est une vision globale, nationale qui est ici recherchée.

Bien entendu cela n'empêchera pas les établissements qui le souhaiteraient d'entamer d'autres démarches de connaissance de leur réalité, ce que nous faisons souvent dans notre observatoire international, mais c'est une toute autre affaire ! Encore une fois c'est un outil pour le guidage des politiques publiques nationales et pour l'information du public qui est ici construit. C'est indispensable. Prenons pour conclure l'exemple de l'intrusion spectaculaire récente d'une

bande armée de barres de fer dans un lycée professionnel de la région parisienne. La presse s'est déchaînée sur la « montée » de la violence, hurlant après des statistiques, des chiffres et encore des chiffres. Ce problème est récurrent depuis plus de vingt ans : à chaque fait divers on redécouvre ou on feint de découvrir un « nouveau palier » dans la violence à l'école. Faute de chiffres on restera dans le fantasme ou dans la négation. Comment appuyer des politiques publiques efficaces sur un fantasme ? La complémentarité des statistiques produites par SIVIS et par l'enquête de victimation permettra à terme une approche plus sensée de ce problème lancinant qu'est la violence en milieu scolaire.

## LES DIX COMMANDEMENTS CONTRE LA VIOLENCE À L'ÉCOLE.

Éric Debarbieux,  
éditions Odile Jacob,  
222 pages

En France, le problème de la violence à l'école est tout sauf réglé. Faut-il avoir peur pour nos enfants ? Ne peut-on vraiment rien faire pour traiter et surtout prévenir ces violences en milieu scolaire ?

Reposant sur une connaissance intime du terrain, s'inspirant d'innombrables études menées en Europe, en Amérique ou encore en Afrique, voici dix propositions pour lutter efficacement contre la violence à l'école. Dix propositions claires qui concernent aussi bien la protection des victimes, l'action des équipes éducatives, la formation des personnels ou le rôle décisif des parents. Dix propositions concrètes, sans souci du politiquement correct, mais validées par les meilleurs spécialistes mondiaux. Dix propositions pour éclairer, sans démagogie, le débat français et, plus que tout, permettre à nos enfants de continuer de profiter de l'école dans les meilleures conditions.

## ÉRIC DEBARBIEUX

### LES DIX COMMANDEMENTS CONTRE LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

